Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION
N° 2026/39

L'an deux mil vingt-et-six, le 22 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 12			
Votants : 15			
Votes	**Pour : 15**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, M. Stéphane THOULISSE, Mme Aurore GERMANEAU, M. Aurélien THABUTEAU.
Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Valérie SPOTO.
Étaient absents :
Procurations :
Mme Emmanuelle FAUTREL donne procuration à M. Alexis BERJONNEAU
Mme Cindy VILLEMOND donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN
Mme Valérie SPOTO donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Contrat pour un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 alinéa 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des bâtiments administratifs communaux pour une durée hebdomadaire de 2h30. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 368 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **AUTORISE** le Maire à recruter un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 jour le 13/10/2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à ANTIGNY, le 23 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49
mairie@antigny86.fr

AR Prefecture
086-218600062-20260922-22092026_39-DE
Reçu le 12/10/2026